

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 15 mars 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans le prolongement du Comité des signataires de début février et du plan de soutien au secteur du nickel présenté le 8 mars par Philippe Germain, président du gouvernement, le conseil d'administration du Fonds Nickel s'est réuni le 15 mars sous la présidence de Gilbert Tyuienon pour décider des modalités d'intervention au profit des entreprises du secteur minier et des sous-traitants.

Au vu des pertes de chiffre d'affaire des sociétés minières de moins de 500 salariés, décision a été prise de leur venir en aide rapidement par une prise en charge partielle des cotisations patronales.

Ce soutien est proportionnel à la perte subie : 1/3 de prise en charge à compter de 25 % de perte de rémunération, et graduellement jusqu'à 90 % de perte de rémunération par rapport au 1er trimestre 2015. Par ce concours exceptionnel, environ 400 emplois pourront être sauvés.

Une attention particulière s'est portée également sur la situation des sous-traitants, durement frappés par la baisse d'activité du secteur. Il s'agit notamment d'entreprises de forages, de minage, de laboratoires d'analyse, de prestations en environnement, bureaux d'étude. Les règles d'intervention retenues sont les mêmes que pour les sociétés minières, tout en précisant que seront éligibles les seules activités de sous traitance liées à la mine. Une centaine d'emplois seraient ainsi sauvés.

En application de ces critères d'intervention, des décisions de soutien seront prises dans les prochains jours au profit des entreprises éligibles.

Le conseil d'administration a enfin identifié des travaux environnementaux aux abords des centres miniers, pouvant être confiés aux acteurs et visant à compenser une baisse d'activité liée notamment à l'impossibilité d'exporter.